

**ACADEMIE DE MONTPELLIER
CHANCELLERIE DES UNIVERSITES**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE
Chancelier des Universités**

- VU le décret N° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU l'arrêté ministériel du 12 février 1996 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre National et des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires
- VU l'arrêté ministériel du 8 septembre 2016 fixant les dates des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires
- VU l'arrêté rectoral du 14 octobre 2016 fixant la date des élections pour l'académie de Montpellier
- VU l'arrêté rectoral du 10 novembre 2016 fixant l'implantation des bureaux de vote sur l'académie de Montpellier

ARRETE

ARTICLE I :

Conformément au tableau récapitulatif ci-dessous

Bureaux de vote ou sections de vote	Nombre d'étudiants	Nombre de votants	Suffrages exprimés	Taux de participation
140	80 836	5887	5722	7,28%

Listes présentées	Nombre de voix	% des suff.exp.	Nombre de sièges
UNEF le syndicat étudiant & associations étudiantes Face aux galères, un vote pour s'exprimer, des élu.e.s à proximité, un syndicat pour agir : une allocation d'autonomie pour tou.te.s !	1690	29,54%	2
Les Z'élus CROUS : La Liste Associative	3005	52,52%	4
UNI : POUR LA DEFENSE DES CLASSES MOYENNES	1027	17,95%	1

Sont élus au Conseil d'administration du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Montpellier :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Marie AIT MELIL	Mme Alicia BRIGHON
M. Florent MARSAL	M. Nathan PELLET-FRAYSSINOUX
M. Raphaël DEGREMONT	M. Jean-Baptiste SALEMME
Mme Charlotte GRAVOULET	Mme Camille FERRET
M. David BIANCHI	M. Abdelrahman ABBOUD
Mme Shirley NUS	Mme Samara BENGANA
M. Laurent BARTHE	Mme Alexine JACQUEREZ

ARTICLE II :

Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier le 29 novembre 2016



Armande LE PELLEC MULLER